

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 NOVEMBRE 2025**

Présents : MAITRE Jean-Louis, FEBVRE Pascal, PROST Mireille, CLERC Jean-Philippe, ZANCHI Catherine, GAUTHERON Raphaël, AUCLAIR Daniel, GUERIN Arnaud, JOBEZ Lucie, ROY Colette, IMBERT Amandine

Excusés : Pascal GRAPPE, FORTIN Jean-Étienne, BERTHOUZE Aurélie

Secrétaire de séance : PROST Mireille

Absents : GUERIN Arnaud, JOBEZ Lucie

Nbre de conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absents	Quorum
14	9	3	2	8

**1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du 24 octobre 2025
3. Relevé des décisions
4. Compte-rendu des réunions
5. Présentation APD bâtiment ridet
6. Présentation fin étude bâtiment ancienne poste
7. Demande de subvention
8. Préparation festivités fin d'année
9. Assainissement
10. Bulletin
11. Urbanisme
12. Informations et questions diverses

L'ordre du jour ainsi présenté est adopté

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	9	9	0	0

**2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 octobre 2025**

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	9	9	0	0

**3) RELEVÉ DES DECISIONS**

Arrivée: GUERIN Arnaud, JOBEZ Lucie

Nbre de conseillers en exercice	Présents	Excusés	Absents	Quorum
14	11	3	0	8

#### **4) COMPTE RENDU DES REUNIONS**

25 10 2025 : Après midi intergénérationnel

04 11 2025 : Présentation Avant Projet Définitif Bâtiment Ridet (à l'ordre du jour)

04 11 2025 : Commission voirie

05 11 2025 : Conseil Municipal de Jeunes

06 11 2025 : ENS Espace Naturel Sensible la pinodiere

06 11 2025 : Bilan jeudi de pays

07 11 2025 : Conseil d'école

12 11 2025 : Rendez-vous à la terre

13 11 2025 : Conseil communautaire

14 11 2025 : Étude bâtiment ancienne poste (à l'ordre du jour)

19 11 2025 : Commission développement économique CCBHS

#### **5) PRESENTATION APD BATIMENT RIDET**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire des documents concernant ce projet. Il fait une présentation commentée en présentant le plan de masse, les plans des étages et des façades ainsi que des aménagements extérieurs.

À la suite de cette présentation des questions sont posées concernant le type de logement à l'étage, le type de chauffage et la problématique de la chaleur l'été, et l'aménagement de la partie haute pour le FABLAB. La plupart de ces questions demandant des réponses techniques elles seront transmises à la maîtrise d'œuvre. Pour ce qui est du choix de la typologie des logements, c'est un choix qui avait été fait pour répondre à la demande concernant des apprentis et des stagiaires.

Monsieur le Maire présente le plan de financement qui permettra de faire les demandes de subventions. Il rappelle le déroulement d'un tel projet : tout d'abord toute la phase d'étude et de concertation qui permet d'aboutir à un APD et d'avoir une évaluation des coûts ainsi qu'un programme de travaux, concomitamment une recherche des aides et financements possibles, et ensuite sur la base de l'estimatif de l'APD le dépôt des demandes de subventions. La faisabilité du projet dépendant du montant de ces aides et de la capacité d'autofinancement.

Il rappelle également que le montant global de ce projet est conséquent mais que celui-ci fait l'objet d'un phasage sur 4 années permettant ainsi un étalement des dépenses compatibles avec les capacités financières de la commune.

Le projet de financement est le suivant :

FEDER RURAL	238 251,00 €	13 %
Etat – DETR	323 231,00 €	17,63 %
Etat – Fond vert	10 500,00 €	0,57 %
Région – Effilogis	148 051,50 €	8,08 %
Région – ENVI	50 000,00 €	2,73 %
Département – Aide aux territoires	45 911,63 €	2,50 %
CAF	178 655,00 €	9,75 %
CCBHS	60 000,00 €	3,27 %
Commune de Commenailles	<b>778 469,41 €</b>	42,47 %
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 833 069,62 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le reste à charge pour la commune de 778 469.41 € sur 4 années soit environ 194 617 € par an. Ce montant est tout à fait compatible avec nos capacités actuelles. La première année présentant un passage plus complexe des études financières sont demandées aux banques.

Par ailleurs Monsieur le Maire précise que d'après l'Agence de Financement des collectivités Locales (banque publique de développement exclusivement dédiée au monde public local) la note financière de la commune de Commenailles qui repose sur les 3 critères suivant : solvabilité, endettement et marges de manœuvre budgétaires, est de 1.56 sur une échelle de 1 à 7 dont la meilleure note est 1.

L'endettement de notre commune représente 4.5 % de notre budget de fonctionnement, notre capacité d'autofinancement est en moyenne entre 100 et 150 000 € et notre capacité de désendettement est de 2 (on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12).

Enfin Monsieur le Maire souligne que la réalisation de l'intégralité de ce projet ou d'une partie dépend bien évidemment du taux de financement qui doit rester au minima à 60 % pour être emmené par la collectivité. Il rappelle aussi que dans ce projet la création de logements devrait rapporter environ, 11 000 € par an venant ainsi compenser partiellement nos remboursements d'emprunt.

En conclusion Monsieur le Maire demande la validation de ce plan de financement afin de pouvoir déposer les demandes de subventions afférentes. Il précise que la décision emportant le projet ne sera définitive qu'après avoir reçu l'aval des différents financeurs.

Délibération N°1 21/11/2025	Date : 21/11/2025
Vu les documents envoyés	Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré,
Vu la présentation faite du projet	APPROUVE la proposition telle que présentée ci-dessus
Vu les explications données sur le plan de financement	MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes afin de demander les subventions nécessaires.

Nbre de conseillers en exercice	PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	11	11	0	0

## 6) PRÉSENTATION FIN ÉTUDE BÂTIMENT ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire présente l'avancement de l'étude en cours :

Le cabinet EGIS a rendu un projet à plusieurs scénarios fin 2024.

La commune a fait le choix d'un scénario : celui avec 2 logements en R+1 et 1 logement en R+2

Le cabinet d'étude a rendu un programme de travaux en avril 2025 avec le scénario choisi permettant un phasage sur plusieurs années.

Un avenant dans le cadre de village d'avenir a permis d'avoir un complément d'étude pour écrire le cahier des charges pour l'appel d'offre pour un maître d'œuvre.

Une réunion le 14 novembre 2025 a permis de confirmer les points à inclure dans ce cahier des charges.

Le cabinet EGIS va travailler sur l'écriture de ce dernier pour un rendu en début 2026.

Des diagnostics devront être engagés avant le lancement de l'appel d'offre pour l'amiante et la structure.

## 7) DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçu de la Maison Familiale Rurale de SEMUR EN AUXOIS. C'est un établissement de formation par alternance gérée par une association de parents. Une élève issue de Commenailles fréquente cet établissement qui demande une aide à la discrétion de la commune.

<b>Délibération N°2 21/11/2025</b>	<b>Date : 21/11/2025</b>
Vu la présentation faite Vu les explications données Conformément à ses positions par rapport à ce type de demande	Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide -de ne pas donner une suite favorable à cette demande -Mandate Mr le Maire pour faire réponse en ce sens.

Nbre de conseillers en exercice	PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	11	11	0	0

## **8) SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire en l'absence de Pascal Grappe, excusé, présente l'avancement du dossier Loi sur l'Eau demandé suite au schéma directeur d'assainissement. Un appel d'offre a été lancé et l'analyse des 3 offres a donné le résultat suivant : 2 ne donnent pas suite et une se révèle trop élevée. La raison des non-réponses tient à la demande d'une étude faune/flore qui ne s'avère pas utile ni nécessaire pour un dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Dans le SDA réalisé par le CD39 (p.43 à 45), 4 points ont été mesurés à proximité de la station et du milieu récepteur. Les résultats indiquent que l'impact associé au rejet est principalement lié au phosphore. Cette partie sera traitée dans le DLE pour confirmer le dimensionnement du traitement par chlorure ferrique.

Une proposition de consultation est faite auprès du CPIE qui nous donnera un avis Natura 2000 que l'on intégrera dans le DLE.

### **Prochaines étapes :**

Relance consultation DLE (sans partie faune-flore)

Une fois le Bureau d'Etudes retenu :

-Solliciter une réunion de démarrage et rappeler les échéances attendues.

-Transmettre : le SDA, les fiches de suivi Territoire Ingénierie 39, l'étude du milieu récepteur (fossé).

Contacter le CPIE pour obtenir un avis Natura 2000.

### **Règlement de service**

Relecture finalisée du document : Annotations intégrées dans le document pour transmission au CD39.

### **Cahier de vie de la station d'épuration**

Relecture du document, annotations intégrées dans le document pour transmission au CD39.

Cuve Chlorure ferrique : la commune a demandé 2 devis : SOGEDO et Simon Moureau, attendre le retour du DLE pour faire la commande.

### **Exploitation station**

La commune a mis en place une lame sur le regard de répartition. Il reste à ajuster l'épaisseur on parle de 2 mm environ. On profitera de la prochaine visite du CD 39 et du LDA pour vérifier l'efficacité des travaux (la bonne répartition du flux entrant, dans les 2 files du traitement) ainsi que la qualité de rejet.

## **9) PREPARATION DE LA CEREMONIE DES VOEUX**

Monsieur le Maire redonne la date des vœux : 24 janvier 2026

Pascal Febvre, Mireille Prost, Amandine Imbert, Catherine Zanchi sont en charge de cette cérémonie. Il sera également fait appel au conseil municipal de jeunes.

## **10) BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe qu'il ne manque pratiquement aucun article.

Une première commission de relecture a eu lieu le 14 novembre 2025.

Une seconde est prévue le 27 novembre 2025.

Il reste à intégrer les photos.

Les publicités sont plutôt bien rentrées même niveau que 2024.

## **11) URBANISME**

	Nom du demandeur	Adresse du projet	Référence cadastrale	
Déclarations de travaux acceptées	VIGOUREUX Anne	240 Rue des Combes	ZO 220 et 221	Installation d'une piscine coque
	ROBERT Séverine	25 Chemin des Charmilles	ZN 111	Installation générateur photovoltaïque
	BRETON Claudine	285 Rue de la Mine – La Piotière	ZL 73	Rénovation de la toiture
	CHABERT Frédéric	490 chemin des Jonquilles-Le Grand Bois	ZH 13	Appentis en appuis sur pignon Sud
	CRAS Loïc	170 rue des Piochys	ZP 169	Abri de jardin
Déclarations de travaux déposées	Philippe ROUTIER	180 rue du Champ de Foire	ZO 16	Installation d'un générateur photovoltaïque
	CHABERT Frédéric	490 chemin des Jonquilles-Le Grand Bois	ZH 13	Appentis en appui sur pignon Sud
Permis de démolir	TILATTI Jean-Jacques	1045 route de la Bresse- Le Vernois	ZY 117	Démolition d'une grange
Droit de préemption	WEST	60 rue de la Fromagerie	ZO 10	Pas de préemption

## **12) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Mardi 2 décembre 2025 : à 18 h 30 CARCOM comité syndical SICTOM

Demande de pose de tuyau sur 22 mètres par Olivier Pernot – Rue de la Carrière - Le Villarnier

Quelle association pour les jeudis de pays ?

Etablir une feuille de route des différentes tâches

Montage du chapiteau

Mise en place des tables

Gestion du barbecue

Prise en charge des boissons pour les artisans  
Repli des tables  
Gestion de la vaisselle  
Gestion de la buvette

La commune gère l'installation des producteurs avec la CC ainsi que l'électricité et prend en charge les frais inhérents.

Distribution des colis : 20 décembre 2025.

Le Maire  
  
Jean-Louis MAITRE

